

**GROUPE D'EXPERTS GOUVERNEMENTAUX  
DES HAUTES PARTIES CONTRACTANTES  
À LA CONVENTION SUR L'INTERDICTION OU  
LA LIMITATION DE L'EMPLOI DE CERTAINES  
ARMES CLASSIQUES QUI PEUVENT ÊTRE  
CONSIDÉRÉES COMME PRODUISANT DES  
EFFETS TRAUMATIQUES EXCESSIFS OU  
COMME FRAPPANT SANS DISCRIMINATION**

CCW/GGE/2008-IV/1  
26 août 2008

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

**Quatrième session de 2008**

**Genève, 1<sup>er</sup>-5 septembre 2008**

Point 4 de l'ordre du jour

**Organisation des travaux du Groupe d'experts  
gouvernementaux, y compris ceux des  
Réunions d'experts militaires et techniques**

**PROGRAMME DE TRAVAIL PROVISOIRE**

Soumis par la présidence

Lundi 1 <sup>er</sup> septembre 2008	10 h 00-13 h 00	• <u>Plénière</u> : Formalités d'ouverture; Échange de vues général
	15 h 00-18 h 00	• <u>Réunion d'experts militaires et techniques</u> : Article 4 (Interdictions et restrictions générales)
Mardi 2 septembre	10 h 00-13 h 00	• <u>Réunion d'experts militaires et techniques</u> : Articles 5 (Stockage et destruction) et 6 (Transferts)
	15 h 00-18 h 00	• <u>Collaborateur de la présidence</u> : Article 2 (Définitions)
Mercredi 3 septembre 2008	10 h 00-13 h 00	•
	15 h 00-18 h 00	•
Jeudi 4 septembre 2008	10 h 00-13 h 00	•
	15 h 00-18 h 00	•
Vendredi 5 septembre 2008	10 h 00-13 h 00	•
	15 h 00-18 h 00	• <u>Plénière</u> : Résumé des travaux; Adoption du rapport d'activité; Clôture de la session

-----